



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019**

DELIBERATION N° : 20190606_34

OBJET : Budget 2019

Attribution d'une subvention à
l'AGENCE POUR L'EDUCATION PAR
LE SPORT (APELS)

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le : **17 JUIN 2019**

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	26
Procuration	6
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents - Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

GERARD Gilberte ; HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190606_34

OBJET :

**Budget 2019
Attribution d'une
subvention à
l'AGENCE POUR
L'EDUCATION PAR
LE SPORT (APELS)**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Dans le respect de son objet statutaire, à savoir faire de la Réunion une région pilote de l'insertion des jeunes par le sport, prioriser la lutte contre le chômage, l'Agence pour l'Education par le Sport souhaite initier un projet intitulé « Déclics Sportifs ».

Celui-ci a pour but de faire de l'éducation par le sport un sujet qui mobilise les entreprises, les associations, les partenaires institutionnels et les jeunes autour d'un objectif commun en direction des habitants de quartiers prioritaires, considérant que l'engagement sportif constitue un vivier de motivation et de valeurs humaines forte. Il s'agit de détecter les participant·e·s au sein des clubs de sport de la commune, de les former et de les accompagner dans leur l'immersion et leur recrutement au sein de la nouvelle zone commerciale de Saint-Joseph en partenariat avec le Groupe Excellence.

Ce projet inscrit à la programmation 2019 de la Politique de la Ville avec une participation financière communale d'un montant de 5 000,00 €, a été validé lors du comité de pilotage du 24 mai 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT une subvention d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°34,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 26

Représentés : 6

Pour : 32

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ATTRIBUE** à l'AGENCE POUR L'EDUCATION PAR LE SPORT une subvention d'un montant de 5 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « Déclics Sportifs ».

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

